

PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION  
DU SAMEDI 30 Mai 2015 A 14 H 00 AU SIEGE FEDERAL

~~~~~

**1 – Présence des élus – Liste d'émargement**

– Annexe n° 1

**2 – Ordre du jour**

– Annexe n° 2

**3 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 04/04/2015**

– Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**4 – Réunions des élus depuis le dernier CA du 04/04/2015**

– Annexe n° 3

## 5 – Principales dates à retenir

- Assemblée Générale de la FNPF et Congrès des Présidents les 20 et 21/06/2015 à PARIS.
- Assemblée Générale du Syndicat National des Structures Associatives de Pêche de Loisir (SNSAPL) le 20/06/2015 à PARIS.
- EHGO – Réunion des AAPPMA réciprocitaires le 27/06/2015.
- Prochain Conseil d'Administration le 26/09/2015 à 14 h au siège fédéral.

## 6 – Retour sur l'Assemblée Générale de la Fédération du 18/04/2015

- Le Conseil d'Administration a noté l'excellente tenue de cette Assemblée Générale. De nombreux thèmes ont été abordés et les débats se sont déroulés dans un esprit très constructif. Tous les intervenants (AAPPMA, Fédérations présentes, les Service de l'Etat, etc...) ont apporté leurs contributions à haut niveau. L'Assemblée a remercié fortement M. GRANGER, DDT, pour toutes ses interventions claires et précises. Malheureusement, l'Assemblée a appris qu'il allait quitter le Département fin Août pour regagner le Ministère.

- Compte tenu des élections Fédérales fin Mars 2016, le Président ne se représentant pas, il a indiqué que la prochaine Assemblée Générale devra se faire avant les dites élections.

## 7 – Retour sur l'Assemblée Générale de l'URBFC du 28/03/2015 (Exercice 2014)

- L'URBFC s'est réunie en 2014 à 4 reprises (Assemblée Générale le 26/04/2014, et Conseil d'Administration les 18/04, 02/09 et 03/11/2014).

### Actions principales

- Elaboration de 40 panneaux déroulants pour les différentes manifestations (5 par Fédération).

- Publicité pour ouverture de la pêche « truites » sur FR3 (coût 27 000 € → aide de la FNPF : 8 000 €, Fédérations : 8 000 € (1 000 x 8) → Union Régionale : 11 000 €.

- Aide de 5 000 € à chaque Fédération pour publicités pour les ouvertures de pêche (truite et brochet) dans les magazines et journaux.

- Réunions des techniciens pour l'élaboration du cahier des charges relatif à la mise en place du nouveau PDPG.

- Réunions avec les Présidents des Conseils Régionaux de Bourgogne et Franche-Comté pour évoquer le poids économique de la pêche, les missions dévolues aux Régions en vue du futur contrat plan Etat/Région.

### Bilan financier

- Compte de résultat 2014 : + 54 683,15 €
- Disponible au 31/12/2014 : + 159 704,02 €

## Bilan cartes de pêche

- Toutes cartes confondues – Bourgogne : 100 654
- Toutes Cartes confondues – Franche-Comté : 58 222

**Total :** **158 876**

## 8 – Retour sur l'Assemblée Générale de l'EHGO des 11 et 12/04/2015

- Cette Assemblée Générale était organisée par la Fédération de l'Yonne. Les 33 Fédérations présentes ont salué la parfaite organisation mise en place. Merci à celles-ci.

- Le Président rappelle que la Fédération n'a rien déboursé à cet effet.

- Les points principaux (thèmes ; chiffres, etc...) sont les suivants :

### a) Ventes des cartes

| Années       | Cartes interfédérales | Vignettes    | Pourcentage de placement |
|--------------|-----------------------|--------------|--------------------------|
| 2013         | 116 164               | 6 047        | 41,48 %                  |
| 2014         | 117 270               | 6 211        | 41,57 %                  |
| <b>Total</b> | <b>+ 1 106</b>        | <b>+ 164</b> | <b>+ 0,22 %</b>          |

### b) Ventes par Internet

| Années       | Cartes « interfédérales » | Vignettes EHGO | TOTAL           | Pourcentage      |
|--------------|---------------------------|----------------|-----------------|------------------|
| 2013         | 26 341                    | 712            | 27 053          | 22,10 %          |
| 2014         | 40 431                    | 1 365          | 41 796          | 33,80 %          |
| <b>Total</b> | <b>+ 14 090</b>           | <b>+ 653</b>   | <b>+ 14 753</b> | <b>+ 11,70 %</b> |

### c) Suppression de la vignette « papier » en 2017

- Cette vignette sera seulement vendue par Internet à compter de 2017.

**d) Fonds d'actions aux actions réciprocitaires en 2014**

Aides pour 401 090 € (acquisitions d'étangs et berges).

**e) Pénalités pour la date d'ouverture du brochet pour 2014**

- Les pénalités prévues ont été appliquées pour les Fédérations qui ne respectent pas cette date du 1<sup>er</sup> Mai (Fédération 21 → 7 929 € ; Fédération 01 → 1 929 € ; Fédération 71 → 1 929 €).

**f) Versements « 2014 » aux Fédérations**

- Le total est de 1 831 545,42 € dont 45 758,41 € pour la Fédération de l'Yonne.

**g) Le compte de résultat est positif (17 864 €)**

**h) La trésorerie disponible s'élève à 1 978 970,34 €**

**i) Recrutement d'une secrétaire pour le prochain mandat**

Actuellement le secrétariat était effectué par la secrétaire de la Fédération 49. Cette personne va partir en retraite.

En conséquence, pour le prochain mandat, les membres présents à l'unanimité, décident le recrutement d'une secrétaire à temps plein.

Pour mémoire, l'EHGO fait appel actuellement à 3 Fédérations (Maine et Loire → pour la partie administrative ; Indre → pour la comptabilité et l'Eure et Loir → pour le siège social).

**j) Modification de l'article 1 du règlement intérieur :**

- **Réciprocité (AG du 29 et 30/03/08 – AGE 22/09/12)**

Un lot de pêche fédéral ou d'AAPPMA est réciprocitaires si l'offre faite aux pêcheurs de la réciprocité est la même que celle faite à ses adhérents et au même tarif.

**Une AAPPMA est réciprocitaires si 100 % de ses lots de pêche sont réciprocitaires.**

Toute Fédération ne respectant pas une décision de la Fédération Nationale pour la Pêche en France, avec pour conséquence un impact négatif sur la réciprocité, pourra s'exposer à une pénalité financière sur décision de l'assemblée générale.

**A l'issue du vote à main levée, les représentants des Fédérations adhérentes et administrateurs présents et représentés adoptent à la majorité la modification de l'article 1 du règlement intérieur.**

**9 – Cormorans → point sur la réunion de concertation départementale de suivi des populations de « Grands Cormorans » qui s'est tenue le 26/05/2015**

- Le Vice-Président DARRAS mentionne que cette réunion s'est globalement bien passée.

■ **Les points principaux définis sont les suivants :**

a) La Fédération a demandé le maintien du quota (520 oiseaux → 320 pour les eaux closes et 200 pour les eaux libres), bien que le comptage réalisé en Janvier a montré éventuellement une baisse des effectifs.

Sur ce point, la DDT soutient la Fédération.

b) A la demande de la DDT, la Fédération s'occupera dorénavant des demandes de tirs des AAPPMA aussi bien sur les eaux libres que sur les eaux closes.

c) La DDT a promis la prise des arrêtés fin Août.

- Le Président précise au Conseil d'Administration qu'un courrier a été adressé aux AAPPMA, le vendredi 29 Mai dernier, expliquant toutes les démarches à suivre pour les demandes de tirs.

## **10 – Demande de subvention**

### **AAPPMA de CHIGY**

#### **■ Réfection d'une passerelle sur la Vanne**

- Coût : 120 €

- Aide : 60 €

## **11 – Manifestions à venir**

- La Fédération participera aux manifestations suivantes :

- Samedi 29/08/2015 → Foire de GUILLON

- Dimanche 30/08/2015 → Fête « Animalia » à MONTIGNY-LA-RESLE

- Dimanche 06/09/2015 → Fête d'HERY

## **12 – Nouvelle tenue pour les Gardes Pêche particuliers Aide éventuelle de la Fédération**

- Une nouvelle tenue a été actée par la FNPF.

- La FNPF ne subventionnera que la tenue complète.

- Le coût est de 254,04 €.

- La FNPF participera à hauteur de 150 €.

- Après débat, le Conseil d'Administration décide d'apporter son aide, par tenue complète, à 64 €.

- La charge de l'AAPPMA sera donc de 41 €.

- Cédric MENGUAL, chargé du dossier, adressera, à chaque AAPPMA, les éléments nécessaires afin de pouvoir procéder aux commandes.

## **13 – Assermentation « départementale » des Gardes Pêche particuliers**

- Comme soulevé, lors de l'Assemblée Générale de la Fédération, le Conseil d'Administration acte le principe de mettre en place, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016, sous son égide, un système de contrôles groupés des pêcheurs par plusieurs gardes pêche particuliers des AAPPMA en même temps.

- Le dossier d'instruction est confié à Cédric MENGUAL.
- Les AAPPMA, le moment voulu, seront consultées à cet effet.

## **14 – Contrôles des comptes des 15 AAPPMA (mise en place)**

- Comme pour les années précédentes, le Trésorier, Pierre-François BOISSELET indique que ces contrôles seront effectués par lui-même avec le concours de MM. LELOUP, FOUCAULT et GEORGES.

- Une première AAPPMA, celle de l'Entente des Pêcheurs du Sénonais, a déjà été vérifiée.
- L'ensemble de ces contrôles seront faits d'ici la fin Octobre.
- Chaque AAPPMA, bien entendu, sera prévenue à l'avance en vue de fixer le rendez-vous.

## **15 – Points divers**

### **a) Assainissement des Eaux Usées → Pavillon des Bruyères à VILLEFARGEAU – Demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau**

- Le Président rappelle que le système du réseau des eaux usées n'est plus conforme aux normes actuelles.

- A cet effet, il doit être procédé à la réalisation d'un assainissement autonome (spanc).

- L'agence de l'Eau à ce titre, peut financer un tel projet à hauteur de 60 % (coût des travaux 14 515 € TTC).

- En conséquence, le Conseil d'Administration décide de solliciter l'Agence et autorise le Président Fédéral à signer la convention à intervenir avec cet établissement.

### **b) Acquisition d'une parcelle au bord du réservoir du Crescent**

- Le Président indique que la Fédération a la possibilité d'acquérir une parcelle de 3 500 m<sup>2</sup> au bord du réservoir du Crescent sur le territoire de la commune de MARIGNY-L'EGLISE (58) au droit de la mise à l'eau permettant ainsi un meilleur accès à celle-ci.

- Le coût est de 2 000 € et les frais de notaire de 900 €.

- Après débat, le Conseil d'Administration décide l'acquisition de cette parcelle pour un prix global de 2 900 € et autorise le Président à signer l'acte de vente à intervenir chez Maître Olivier XIBERRAS à TOUCY.

**c) Domaine des Bruyères à VILLEGARDEAU – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

- Le Président rappelle que le Conseil Général avait accordé une aide de 700 € pour l'acquisition du domaine.

- Il précise que la Fédération a présenté à nouveau au Conseil Départemental, une nouvelle demande de subvention, dans le cadre de l'aménagement du pavillon. En effet, il est prévu dans la dotation « Espaces Naturels Sensibles », une aide relative à l'éducation à l'environnement, chapitre qui sera abordé, par la Fédération, lors de la venue des jeunes scolaires sur le site.

**d) Acquisition de terrains à AUXERRE et MONETEAU**

- Lors du dernier Conseil d'Administration, il avait été décidé le principe de l'acquisition de deux terrains, le premier à AUXERRE, le second à MONETEAU pour la réalisation de frayères à brochets.

- Or, après des investigations approfondies, il s'avère que la parcelle située à MONETEAU est dans le périmètre de protection du captage des Boisseaux. A cet effet, il serait fort probable que tous travaux soient interdits. En conséquence, le Conseil d'Administration décide de ne plus donner suite à cette acquisition.

- Par contre, la seconde, pour AUXERRE, est maintenue.

**e) Réservoir du Bourdon à SAINT-FARGEAU – Compétitions « Carpe »**

- Le Président mentionne que le championnat Bourgogne/Franche-Comté s'est parfaitement déroulé.

- En ce qui concerne le championnat de France qui aura lieu du 6 au 12/09/2015, l'organisation est en cours. L'AAPPMA de SAINT-FARGEAU et la FEDERATION collaborent étroitement avec le Comité d'ALSACE/LORRAINE, chargée de mettre en place cette compétition.

- Par ailleurs, la Fédération participe à l'élaboration d'un dossier en vue, pour 2016, de la tenue du championnat du monde (25 nations concernées).

**f) Interventions des élus**

**M. GRAVOUILLE**

→ Indique que les déchets jetés au bord du Ru du Vau de Bouche vont être enlevés. En effet, suite à ses démarches auprès des Maires, de la Conseillère Départementale et de la Communauté des Communes, une solution a été trouvée.

→ Précise qu'il a assisté aux travaux préparatoires de l'AAPPMA d'AVALLON pour l'organisation de la fête de la pêche à laquelle notre animateur interviendra.

**M. FOUCAULT**

→ Rappelle que des places ont été faites autour de l'étang Fédéral des Regains.

→ Sont à prévoir, un nettoyage avant l'été et la construction d'un radier à la queue du dit étang.

→ Il indique également que le championnat de France de la carpe se tiendra du 6 au 12/09/2015 au réservoir du Bourdon et que lui-même et Alain GARREC sont délégués pour représenter la Fédération et travailler avec l'équipe organisatrice d'Alsace/Lorraine.

**M. CORNUCHE**

→ rappelle que son club « mouche » AVALLON/MORVAN organise le Championnat de Bourgogne le 14/06/2015 à ANNAY-SUR-SEREIN.

**M. BOUCAUX**

→ Fait le compte rendu de la réunion organisée par le Comité Régional de Bourgogne à VENAREY LES LAUMES sur le tourisme fluvial autour des canaux de Bourgogne.

→ Indique qu'il a participé à une réunion avec VNF TONNERRE (Madame RIBIERE) au sujet de la circulation sur le chemin de halage le long du Canal de Bourgogne ;

→ Mentionne que VNF a refusé le nettoyage que se proposait de faire la commune de Chassignelles sur le contre halage (frais pris en totalité pourtant par la commune).

La séance est levée à 17 h 00

Le Secrétaire Général,

A. GARREC



